

## Public concerné

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour élaborer ou participer à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels.

## Prérequis

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

## Objectifs de la formation

Réaliser l'évaluation des risques professionnels de l'entreprise et la formaliser dans un document unique afin de faciliter la mise en œuvre de plans d'action de prévention.

## Contenu de la formation

- Aspects réglementaires
- Les étapes de la démarche d'évaluation des risques professionnels
- L'analyse d'une situation de travail (outils, méthodes)
- Le document unique : formalisation de l'évaluation des risques professionnels
- Proposition d'un plan d'action : critères de choix et d'efficacité des mesures de prévention

## Méthodes pédagogiques utilisées

Parcours en 3 étapes :

Première étape : Travail en autonomie

Afin de vous familiariser avec le sujet du stage, nous vous inviterons avant le jour de la formation à suivre une activité via l'outil Beekast :

- o Objectifs de la formation
- o Aspects réglementaires
- o Rappels concernant les notions de vocabulaire, la description d'une situation de travail et les principes généraux de prévention.

Seconde étape : Travail individuel (à partir d'une consigne)

Cette seconde phase consistera à vous interroger sur votre démarche d'évaluation des risques professionnels et la formalisation du document unique. Ce travail individuel alimentera la journée en visioconférence (3ème étape du parcours).

Troisième étape : Journée en visioconférence

La journée en visioconférence se déroulera de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Une pause de 15mn est prévue au milieu de chaque demi-journée.

Elle sera l'occasion de partager sur vos pratiques et d'acquérir les outils pour réaliser l'évaluation des risques professionnels, la formaliser dans un document unique et mettre en œuvre un plan d'actions.

Programme de la journée en visioconférence :

### MATIN

- Tour de table / Présentation
- Les étapes de la démarche (Retour d'expérience sur le travail individuel)
- Étape 1 : la préparation de la démarche
- Étape 2 : l'identification des risques

**APRÈS-MIDI**

- Étape 3 : la cotation et la hiérarchisation des risques
- La trame du document unique (Retour d'expérience sur le travail individuel)
- Étape 4 : élaboration du plan d'action
- Conclusion

**Durée**

1.5 jours soit 10 heures

**Validation**

A l'issue de cette formation une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.